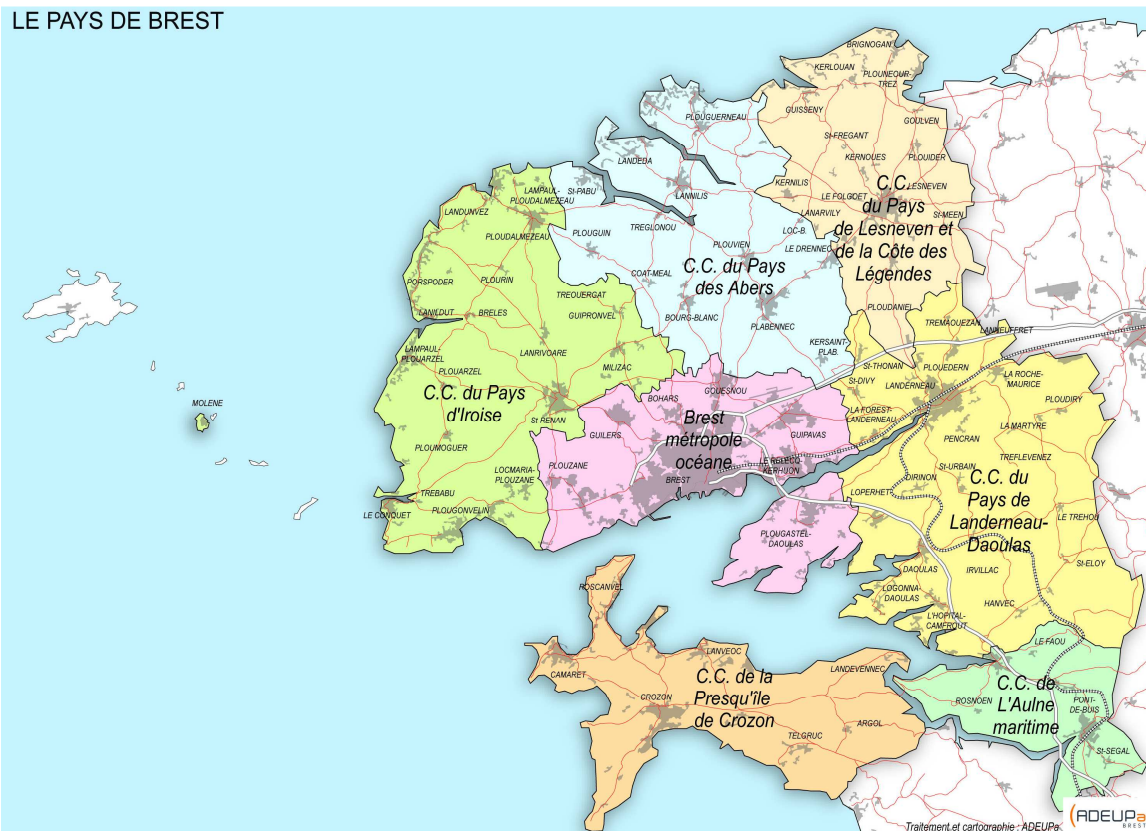


LE PAYS DE BREST



CHIFFRE CLEFS

- 89 communes urbaines et rurales avec 370 km de linéaire côtier
- 388 921 habitants en 2009 (+3.8% en 10 ans)
- 158 394 emplois salariés
- 17 048 entreprises
- 23 210 étudiants
- Aéroport de Brest : 1 million de passagers
- 2 gares TGV

CHANTIERS ET THEMES DE TRAVAIL

- Développement économique (THD, tourisme, énergie)
- Aménagement de l'espace (SCoT, politiques foncières, GIZC)
- Promotion de la culture
- Infrastructures et services de transport

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



EPCI membres :

- Communauté urbaine de Brest métropole océane
Président : François CUILLANDRE
- Communauté de communes du Pays de Landerneau – Daoulas
Président : Jean-François JAOUANET
- Communauté de communes du Pays des Abers
Président : Christian CALVEZ
- Communauté de communes du Pays d'Iroise
Président : André TALARMIN
- Communauté de communes du Pays de Lesneven et de Côte des Légendes
Président : Joël MARCHADOUR
- Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon
Président : Daniel MOYSAN
- Communauté de communes de l'Aulne Maritime
Président : Roger MELLOUET

Présidence du pôle :

François CUILLANDRE, président de Brest métropole océane

Date de création : 16 mars 2012 (arrêté de création du préfet)

Collectivités partenaires : Conseil Régional, Conseil général

Institutions partenaires : Chambres consulaires, conseil de développement

Ingénierie : Equipe de permanents du pôle métropolitain, services des EPCI, agence d'urbanisme

Pour en savoir plus : www.pays-de-brest.fr

Contact : Thierry CANN – Directeur
02 98 00 62 31 - thierry.cann@pays-de-brest.fr

OBJECTIFS DU POLE METROPOLITAIN

Le pôle métropolitain est l'opportunité d'afficher plus clairement la réalité d'un bassin de vie de près de 400 000 habitants, ainsi que la solidarité et les coopérations qui lient les 7 communautés et leurs 89 communes, et ce vis-à-vis des acteurs et partenaires départementaux, régionaux et nationaux.

Le pôle métropolitain du Pays de Brest a pour vocation à contribuer fortement à un développement de la Bretagne équilibré et solidaire.

Le pôle métropolitain du pays de Brest permettra de valoriser les actions structurantes et cohérentes d'ores et déjà entreprises sur ce territoire (SCOT, SIG, Très haut débit, promotion touristique, GIZC) et d'initier de nouvelles actions structurantes (coordination et promotion d'actions économiques, coordination des politiques de maîtrise de la demande en énergie, coordination des politiques foncières, contribution aux schémas d'organisation des transports).

L'organisation en pôle métropolitain facilitera la mobilisation des moyens financiers au travers des politiques de contractualisation et de réponse à des appels à projets.



HISTOIRE METROPOLITAINE

L'ambition métropolitaine s'affiche dès la fin des années 50 avec un objectif de population de 400 000 habitants dans l'agglomération brestoise. La stratégie de développement de l'agglomération s'appuie, d'une part, sur l'existant (essentiellement le maritime) et d'autre part, sur la création de nouveaux axes : l'enseignement supérieur, le pôle électronique brestois, la réparation navale civile, l'océanographie, l'agroalimentaire...

Progressivement le terrain d'influence de Brest s'est élargi. Circonscrit à la ville historique de Brest le choix est fait au sortir de la guerre d'étendre la ville puis de créer en 1974 une communauté urbaine.

Au début des années 2000, les intercommunalités naissantes du Pays de Brest et leurs présidents ont compris la cohérence de ce territoire comme bassin de vie, d'emploi et ont adopté l'adage suivant « ce qui est bon pour Brest est bon pour nous tous et inversement ». C'est de cette nécessaire solidarité bien comprise qu'est née la décision en 2004 d'élaborer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur ce vaste territoire. Ce territoire est aujourd'hui celui du pôle métropolitain.

2002 : Création de l'association des communautés du Pays de Brest

2004 : Création du syndicat mixte du SCoT du pays de Brest

2011 : Création du syndicat mixte des communautés du pays de BREST (fusion de l'association et du syndicat mixte du SCoT)

2012 : Création du Pôle métropolitain (16 mars)

GOVERNANCE METROPOLITAINE

Le pôle métropolitain est organisé de la manière suivante :

- Un conseil métropolitain de 42 membres :

EPCI	Sièges
Communauté urbaine Brest Métropole Océane	18
Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas	5
Communauté de communes du Pays d'Iroise	5
Communauté de communes du Pays des Abers	5
Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la côte des Légendes	4
Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon	3
Communauté de communes de l'Aulne Maritime	2
TOTAL	42

- Un bureau de 8 membres dont les présidents des 7 intercommunalités et un élu de Brest métropole océane. Le président est assisté de 7 vice-présidents.

- Des commissions thématiques sur la base de projets identifiés

Modalités de financement :

Les contributions financières des membres sont déterminées selon une part forfaitaire et une part additionnelle variable au prorata de leur population.

Le conseil de développement

Le Conseil de développement du Pays de Brest et celui de l'agglomération brestoise ont fusionné et correspondent au périmètre du pôle métropolitain. Sur saisine du Pôle métropolitain ou par autosaisine, il peut apporter sa contribution à des réflexions fondamentales à l'échelle du territoire.

Le président est invité permanent au bureau du pôle métropolitain.

Une démarche partenariale

L'une des principales caractéristiques du fonctionnement est de favoriser la dimension partenariale. Le pôle métropolitain incite à cette coopération et la plupart des actions menées le sont en lien avec les acteurs locaux comme les chambres consulaires, le Conseil Général, le Conseil Régional ainsi que les représentants des différents services de l'Etat.



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le pôle métropolitain est compétent pour l'élaboration et la gestion du SCoT ainsi que pour toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire. Le pôle métropolitain est doté d'une infrastructure de données géographiques qui lui permet de mener à son échelle les analyses nécessaires à la conduite des ses politiques.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Coordination et promotion d'actions économiques pour
 - l'accueil des entreprises et des actifs
 - le soutien à la création et au développement des entreprises
 - le tourisme
- Déploiement du très haut débit pour tous par le soutien et l'accompagnement des actions coordonnées des communautés
- Coordination des politiques des communautés visant à la maîtrise de la demande en énergie

Le déploiement du Très haut débit

Depuis 2010, le pôle métropolitain travaille sur ce sujet du déploiement du très haut débit pour tous par une animation et une coordination des actions des communautés. Avec le soutien de l'expertise des services de Brest métropole océane, de nombreuses actions ont été entreprises :

- l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique avec un tracé du réseau structurant à construire
- la mise en place d'un conseil aux collectivités quant à la pose de fourreaux en attente lors d'opportunités de travaux
- la prise de compétence numérique par les communautés
- l'accompagnement des communautés des Abers, de Landerneau Daoulas et de Lesneven qui vont équiper pour fin 2012 10 zones d'activités le long de la RN 12 et ainsi permettre à plus de 200 entreprises de bénéficier du très haut débit.

La promotion du tourisme

Les atouts touristiques du Pays de Brest sont nombreux. Cependant, les avis sont unanimes pour considérer que la destination « Pays de Brest » n'est pas suffisamment attractive en constatant notamment la trop grande dispersion des actions et structures qui ne permet pas une efficacité optimale.

C'est pourquoi, les élus ont engagé un travail d'élaboration d'un projet de plateforme marketing touristique du Pays de Brest en fédérant l'ensemble des acteurs concernés.

Un plan d'actions et une nouvelle organisation seront proposés en juin et mis en œuvre à partir de 2013. Les priorités du plan d'actions seront un plan de communication basé sur internet et la construction d'offres affinitaires.

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Coordination des politiques foncières
- Portage et animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

La GIZC

Concilier économie et préservation de l'environnement sur l'espace côtier est une priorité pour un territoire avec 50 communes littorales et une forte identité maritime.

L'objectif de la GIZC est d'associer l'ensemble des acteurs concernés par des problématiques spécifiques à ce territoire côtier et de trouver des solutions par la concertation.

C'est ainsi que les actions suivantes sont en cours :

- l'accompagnement des collectivités sur le sujet de la qualité des eaux de baignade ;
- l'organisation de la plaisance. Un schéma de localisation des aires et cales de carénage a été élaboré et validé pour l'ensemble du linéaire côtier du Pays de Brest ;
- un travail sur le partage de l'espace côtier est engagé afin d'anticiper les conflits d'usage. C'est ainsi qu'un schéma des cultures marines est en cours de réflexion.

LA PROMOTION DE LA CULTURE

- Promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest

LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE TRANSPORT

- Contribution aux schémas d'organisation des transports